

Procès-verbal du CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2018

Le conseil communautaire est introduit à 14h30 par une intervention de SOLURIS sur le RGPD (référentiel général de protection des données) puis par une présentation du projet d'extension du bâtiment siège de la Communauté de communes de l'île d'Oléron.

Le deux mai deux mille dix-huit à quatorze heures, dans la salle du Club du temps Libre à Saint-Trojan Bains, Monsieur Pascal Massicot ouvre la séance du conseil, constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs. Madame Marlin est désignée secrétaire de séance.

Convocation au conseil communautaire : 26 avril 2018

Date d'affichage de la convocation : 26 avril 2018

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 32

Présents : ABGRAL Yvette (pouvoir de G.Gendre), AUSSANT Émilie, BLANCHARD Chantal, BOHEC Christine, BENITO GARCIA Richard (pouvoir de J.Roumégous), CHARLES Marie, COULON Jean-Claude, DASSIÉ Michel, DELSUC Gérard, DIAS-GORICHON Marie-Anne (pouvoir de A.Chartier), FROUGIER Sylvie (pouvoir de J-Y.Livenais), GUILBERT Éric, HUMBERT Micheline (pouvoir de L.Sourbier), INSERGUET Nicole, JOUTEUX Françoise (pouvoir de Michel Parent), MASSÉ Jean-Michel, MASSÉ SAULAY Françoise, MASSICOT Pascal MOQUAY Patrick, MORANDEAU Yannick (pouvoir de E.Proust), ROBILLARD Patrice, SELLIER MARLIN Marie-Claude, SOLAS Dominique, SUEUR Christophe, VITET Françoise

Participaient également : M.HUGHES Directeur général des services, Mme DUSSOUTRAS secrétaire administrative

Excusés : BLÉMON Jean-Claude, CHARTIER Annie (pouvoir à M-A.Dias), GENDRE Grégory (pouvoir à Y.Abgral), PARENT Michel (pouvoir à F.Jouteux), LEMAITRE Patrick, LIVENAIS Jean-Yves (pouvoir à Sylvie Frougier), PROUST Éric (pouvoir à Y.Morandea), ROUMEGOUS Jim (pouvoir à R. Benito-Garcia), SOURBIER Line (pouvoir à M.Humbert), VILLA Philippe

Ordre du jour :

1.	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 MARS 2018.....	2
2.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ADHESION AU RESEAU AGRICOLE DES ILES ATLANTIQUES (RAIA).....	2
3.	SUBVENTION POUR LA CONDUITE D'UNE EXPERIMENTATION COLLECTIVE DE LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LES TORDEUSES DE LA VIGNE	4
4.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE –CENTRES-BOURGS –FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'OLERON POUR LE RENOUVELLEMENT DE SA SIGNALIETIQUE.....	5
5.	RETRAIT DU COMITE DE BASSIN D'EMPLOI MARENNES OLERON (COBEMO)	6
6.	PARTICIPATION AU PETR PAYS MARENNES OLERON 2018	8
7.	COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES.....	8
8.	GENDARMERIE INTERCOMMUNALE - MARCHE DE MAITRISE D OEUVRE N°2016-189 – AVENANT N°1.....	13
9.	PAPI – ACTION 1-4 – AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION DE L'UNIVERSITE DE LA ROCHELLE SUR L'OUTIL DE COMMUNICATION LITTOSIM	14
10.	DEFENSE COTES –ETUDE POUR LE RENFORCEMENT DU CORDON DUNAIRE DE LA POINTE DE PROUARD ET RE-ENSABLEMENT DE LA PLAGE DE LA BOIRIE	14
11.	DEPLACEMENTS – CONVENTION DE DELEGATION AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT ESTIVAL	15
12.	CDC – CONVENTION DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA DIGUE DE LA PERROCHE 15	
13.	OLERON QUALITE LITTORAL - ETUDE DE DEFINITION SITE DES SABLES VIGNIER-SAINT GEORGES D'OLERON.....	16
14.	OLERON QUALITE LITTORAL TRAVAUX LA REMIGEASSE - DOLUS D'OLERON	16
15.	OLERON QUALITE LITTORAL ETUDE DE DEFINITION SITE DE BOYARDVILLE-SAINT GEORGES D'OLERON.....	17
16.	PROLONGATION DU POSTE DE TECHNICIEN DU LITTORAL	17
17.	MISE A JOUR DU TABELAU DES EFFECTIFS	18
18.	ROD – CONTRAT D'OBJECTIFS DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE -TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES – PROGRAMME D'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT	23
19.	ROD – PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE NICOLLIN AU TRAVAUX DU BOIS D'ANGA	25
20.	ROD – VENTE DE COMPOST - TARIF DE DESTOCKAGE.....	25
21.	ROD – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE LA NATURE POUR L'ANIMATION D'ATELIERS ZERO DECHET	26
22.	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE ST-PIERRE D'OLERON	27
23.	- RMPIO – MUSEE DE L'ILE D OLERON – PARTENARIAT ARTISANS D'ART - FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE RESTAURATION -	28
24.	RMPIO – PROJET REHABILITATION DU MOULIN DE LA BREE	28
25.	VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET AERODROME	29
26.	VIREMENTS DE CREDITS – ROD -	30

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 MARS 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Richard Benito Garcia dit qu'il souhaiterait avoir un retour suite au rendez-vous du Président avec le Préfet.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ADHESION AU RESEAU AGRICOLE DES ILES ATLANTIQUES (RAIA)

La Communauté de communes mène depuis 2011, un programme d'actions pour le maintien et le développement durable de l'agriculture oléronaise.

Les difficultés d'accès au foncier de la profession agricole, ainsi que le fort taux d'enfrichement d'Oléron, ont amené la collectivité à s'interroger sur l'histoire, le rôle et la valorisation potentielle des divers milieux en friche de l'île. La Communauté de communes a alors organisé un colloque sur les friches les 27 et 28 novembre 2012 auquel Belle-île en

Mer et l'île d'Yeu ont participé, ce qui permet de créer des liens et de développer les échanges entre ces différents territoires insulaires.

Le Réseau Agricole des Iles Atlantiques est ainsi né, répondant à un besoin des acteurs locaux insulaires (associations, professionnels agriculteurs, collectivités) d'échange et de capitalisation d'expériences, face aux différentes problématiques que rencontre l'agriculture dans les îles atlantiques.

Regroupant dans ses débuts la Communauté de communes de l'île d'Oléron et le GEDAR, le collectif agricole de l'île d'Yeu, le fonds de dotation « Perspectives » et le CPIE de Belle-île en Mer, il rassemble aujourd'hui des structures associatives et des agriculteurs volontaires des îles de toute la façade atlantique (Bréhat, Groix, Arz, Hoëdic, Ré...).

Les membres du RAIA partagent la conviction que le maintien et le développement durable de l'agriculture sont indispensables à la construction de territoires insulaires vivants, autonomes et résilients face aux enjeux d'aujourd'hui. Le réseau a donc vocation à alimenter une réflexion et une action globales sur l'avenir de l'agriculture en territoire insulaire. Il organise notamment des rencontres professionnelles réunissant élus, agriculteurs et partenaires (organisées à l'île d'Yeu en 2014, à Belle Ile en Mer en 2015 et à Oléron en 2017). Le réseau souhaite également inscrire ce projet dans une démarche partenariale (coopératives agricoles, collectivités, Association des Îles du Ponant...) afin de proposer des accompagnements complémentaires et dans le but de co-construire des politiques agricoles pour les îles de l'Atlantique.

Début 2018, le RAIA s'est constitué juridiquement en association et souhaite professionnaliser sa coordination et son offre d'accompagnement. Il souhaite également développer une activité de recherche action sur les spécificités de l'agriculture insulaire, son rôle et son avenir en lien avec les projets de territoire des collectivités.

Concrètement, avec la création d'un poste de chargé de mission, le RAIA souhaite :

- Développer l'entraide et capitaliser les expériences,
- Mutualiser des réflexions, des moyens d'animation, des outils,
- Sensibiliser et mobiliser les différents acteurs concernés par l'agriculture insulaire,
- Défendre et faire reconnaître les spécificités liées à l'insularité,
- Assurer un rôle de médiation et d'accompagnement des projets agricoles locaux,
- Développer une analyse prospective du champ à l'assiette et sur le long terme,
- Produire un travail de recherche action dans le cadre d'une thèse de doctorat.

La thèse s'intéressera aux îles comme « laboratoires » des enjeux agri-environnementaux, en mettant en lumière les équilibres fragiles et en mutation des systèmes agraires qui sont au cœur des paysages et de la richesse naturelle des îles. Elle analysera particulièrement la question agricole insulaire au regard des politiques publiques, en s'intéressant notamment aux pistes d'innovation et de coopération.

Les membres fondateurs de l'association RAIA sont ainsi :

- L'association GEDAR, Groupe d'Echanges, de Développement Agricole et Rural de l'île d'Oléron
- L'association MOPS, Marennes Oléron Produits et Saveurs,
- La Communauté de communes de l'île d'Oléron,
- Le Collectif agricole de l'Île d'Yeu,
- Le CPIE de Belle Île en Mer, Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement
- L'association Fert'île de l'Île de Bréhat,
- L'association GDAD de l'île de Ré, Groupement pour le Développement d'une Agriculture Durable sur l'île de Ré
- Des agriculteurs de l'Île de Groix (M. et Mme Guelou), de l'Île d'Arz (M. et Mme Hautchamp) et de l'Île de Hoëdic (M. Kergal).

La participation de la Communauté de communes de l'île d'Oléron est prévue sous la forme d'une adhésion « Collectivité Territoriale Insulaire » comme stipulé dans les statuts de l'association (base de 100 € + 0,18 cts par habitant), soit un montant de **4175 euros pour l'année 2018 (22643 habitants en 2018)**.

Cette adhésion sera envisagée sur la durée totale du projet de thèse, soit un montant prévisionnel total de **12 525 euros sur la période 2018-2021**.

Le plan de financement prévisionnel de l'association RAIA est le suivant :

Réseau Agricole des Iles Atlantiques			
Budget 2018-2021 cumulé			
Libellé	Détail	Libellé	Détail
Frais généraux relatifs au poste		Fonds Propres	
Poste salarié, montant brut de 2500 € / mois (contrat du 01/09/2018 au 28/08/2021))	90 000,00 €	Adhésions collectivités insulaires	25 000,00 €
Charges patronales (coefficient 1,4)	36 000,00 €	dont Communauté de communes de l'île d'Oléron	12 525,00 €
Mutuelle 50 % part employeur (20€/mois)	720,00 €	Adhésions associations	1 680,00 €
Indemnité de fin de CDD (10 % du salaire brut)	9 000,00 €	Adhésions individuelles	400,00 €
Charges patronales sur indemnités (40%)	3 960,00 €	Fonds de dotation Perspectives	2 000,00 €
Inscription en école doctorale Rennes 2	1 600,00 €	Fondations	15 000,00 €
Abonnement téléphonique (20 €/mois)	720,00 €		
Documentation	900,00 €		
Frais de déplacement	12 000,00 €		
Sous-total	154 900,00 €	Sous-total	44 080,00 €
Frais généraux administration de l'association		Subventions publiques	
Missions, réceptions	1 200,00 €	Ministère de l'Enseignement et de la Recherche	42 000,00 €
Frais bancaires	400,00 €	FNADT	50 000,00 €
Maintenance	330,00 €	Régions et Départements	26 300,00 €
Assurances	400,00 €		
Fournitures	650,00 €		
Prestations graphisme pour publications	3000		
Impression documents de communication	300		
Dotations amortissement	1 200,00 €		
Sous-total	7 480,00 €	Sous-total	118 300,00 €
TOTAL	162 380,00 €	TOTAL	162 380,00 €

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE l'adhésion à l'association RAIA et le versement de l'adhésion correspondante soit 4 175€

AUTORISE le Président à solliciter des co-financements.

Madame Christine Bohec demande qui préside le RESEAU AGRICOLE DES ILES ATLANTIQUES.

[Il s'agit de Georges Birault, du collectif agricole de l'île d'Yeu.]

3. SUBVENTION POUR LA CONDUITE D'UNE EXPERIMENTATION COLLECTIVE DE LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LES TORDEUSES DE LA VIGNE

Dans le cadre du programme d'actions pour le maintien et le développement durable de l'agriculture oléronaise, la Communauté de communes soutient le développement de méthodes alternatives innovantes qui permettent d'assurer un revenu acceptable pour les exploitants agricoles tout en respectant l'environnement, à travers notamment la mise en place de dispositifs d'aides pour soutenir les actions de formation ou d'expérimentation (Axe 4 de la Charte d'Agriculture Durable).

Dans ce contexte, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (C.A.A.C.A) située à Saint-Pierre d'Oléron, a proposé de conduire un projet de d'expérimentation de lutte biologique contre les vers (ou tordeuses) de la grappe dont les chenilles occasionnent des dégâts importants dans le vignoble de l'île d'Oléron, à travers la méthode de la confusion sexuelle. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs fixés par les lois Grenelles et par le programme EcoPhyto 2018.

La confusion sexuelle est une méthode de lutte biotechnique collective, spécifique contre ces nuisibles (les 2 espèces principales sur le territoire sont eudémis et cochylis), d'une grande souplesse d'emploi et respectueuse de l'environnement. Cette méthode apparaît donc comme une alternative d'avenir, sans avoir recours aux insecticides; elle est en cours de développement dans les vignobles du Sud-Ouest de la France.

Le principe de la technique est de perturber la phase de rapprochement des papillons mâles et femelles par l'installation de phéromones de synthèse en grande quantité dans les vignes. Il en découle moins d'œufs, moins de chenilles et par conséquent moins de dégâts sur les raisins. La technique de la confusion sexuelle présente de nombreux avantages : absence de toxicité pour l'utilisateur, respect de la faune auxiliaire, absence de résidus sur les raisins et respect de l'environnement.

Afin d'obtenir de bons résultats, la confusion doit être mise en œuvre au début du printemps, sur des surfaces minimales de 5-10 ha de vignoble d'un bloc homogène. Cette contrainte impose donc la concertation et l'accord de l'ensemble des viticulteurs de la zone à protéger.

L'opération menée par la C.A.A.C.A en collaboration avec la Communauté de communes de l'île d'Oléron vise donc :

- à informer et fédérer les viticulteurs oléronais autour de cette démarche novatrice ;
- à coordonner l'opération en lien avec les différents opérateurs ;
- à fournir les diffuseurs aux viticulteurs volontaires.

Le projet d'expérimentation est envisagé pour une période de 3 ans avec l'objectif d'augmenter annuellement les surfaces et le nombre de viticulteurs volontaires.

Pour l'année 2018, l'action « Expérimentation collective de lutte biologique contre les tordeuses de la vigne par la méthode de confusion sexuelle » sera conduite sur une surface totale de 62 ha pour 4 viticulteurs concernés.

Le coût du matériel et les moyens humains nécessaires pour la pose des diffuseurs sont jusqu'à ce jour supérieurs au coût d'emploi de produits phytosanitaires. Afin d'inciter les viticulteurs à entrer dans cette démarche collective durable et à tester cette nouvelle méthode de lutte, la Communauté de communes octroie une aide de 2 232 € TTC à la C.A.A.C.A pour la conduite de cette opération pour l'année 2018, ce qui représente une aide de 36 € par hectare environ.

A noter que cette incitation financière de la collectivité serait envisagée sur la durée totale du projet pour un budget prévisionnel total qui pourrait atteindre 12 000 €.

Le plan de financement prévisionnel 2018 de l'action est le suivant :

Dépenses	Montant TTC 2018	Recettes	Montant total TTC 2018
Conseil, matériel (diffuseurs) et pose	11 160 €	Financement des viticulteurs (80%)	8 928 €
		Communauté de communes de l'île d'Oléron (20 %)	2 232 €
Total	11 160 €	Total	11 160 €

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le versement de la subvention sollicitée pour le projet « Expérimentation collective de lutte biologique contre les tordeuses de la vigne par la méthode de confusion sexuelle » menée par la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (C.A.A.C.A),

AUTORISE le Président à signer la convention entre la Communauté de communes et la C.A.A.C.A

Pas d'observation.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE –CENTRES-BOURGS –FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'OLERON POUR LE RENOUELEMENT DE SA SIGNALÉTIQUE

Dans le cadre de sa compétence développement économique et de l'Opération urbaine collective (OUC) visant à redynamiser le commerce de centre-bourg, la Communauté de communes a travaillé sur le jalonnement des centralités et de leurs commerces et services ; l'objectif étant d'harmoniser la signalétique sur le territoire de l'île d'Oléron et d'améliorer son insertion paysagère dans le périmètre des centralités, tout en optimisant les informations apportées aux usagers.

Après un diagnostic de l'existant et des réunions de travail avec les élus et techniciens communaux, un projet de jalonnement a été proposé à chaque commune, dans le respect de la réglementation et de la hiérarchisation de la signalétique dont les principes ont été validés en Commission développement économique.

Dans ce contexte la Communauté de communes a souhaité aider les communes s'engageant à renouveler leurs panneaux de signalisation via un fonds de concours de 30% sur le montant hors taxes de l'achat des dispositifs (panneaux, mâts, systèmes de fixation), dont les règles ont été approuvées par le Conseil communautaire lors de sa réunion du 29 mai 2013 et dans la limite d'une dotation plafonnée à 30 000 €.

La commune de Saint-Pierre d'Oléron a décidé de renouveler la signalétique dans le périmètre de son centre-bourg. Le nouveau plan de jalonnement a été réalisé par la Commune avec l'assistance de la Communauté de communes, dans le cadre d'une convention signée le 28 janvier 2016. Conformément à l'article 4 de cette convention, le Conseil municipal en séance du 8 mars 2017 a décidé de solliciter la participation de la Communauté de communes à hauteur de 30 % des dépenses éligibles qui s'élèvent à 37 482.69 € HT.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE l'attribution d'une participation financière à l'achat des dispositifs de signalisation mentionnés ci-dessus.
AUTORISE le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Pierre d'Oléron équivalent à 30% du montant des dépenses éligibles (37 482.69 € HT), soit 11 244.81 €.

Madame Marie-Anne Dias fait remarquer que les plans sont tous orientés au Nord et que cela perturbent certaines personnes.

5. RETRAIT DU COMITE DE BASSIN D'EMPLOI MARENNES OLERON (COBEMO)

Monsieur Massicot rappelle que le conseil communautaire du 17 décembre dernier lui a donné mandat pour quitter le PETR Pays Marennes-Oléron mais les missions contractuelles avec le Pays comme le Contrat de ruralité se poursuivent pour l'instant. Il dit aussi avoir personnellement démissionné du COBEMO et rappelle que lors de l'adhésion de la Cdc en 2013 à cette association, il avait déjà exprimé que le COBEMO lui semblait être une « usine à gaz » qui permet de donner bonne conscience aux élus. En effet, il dit qu'il existe déjà de nombreuses structures dédiées à l'emploi et à la formation. Il dit préférer soutenir *Pole emploi* dans ses actions, que le Cdc a ouvert un poste de chargé de mission en charge du suivi de la formation et de l'apprentissage et que plusieurs actions ont été mises en œuvre.

Monsieur Massicot dit qu'il souhaite que la Cdc démissionne mais que les communes peuvent adhérer si elles le souhaitent. Il rappelle que la contribution de la Cdc au budget du COBEMO est de 42 000€ sur 140 000 €.

Madame Marie-Claude Marlin dit avoir retrouvé une phrase du projet de délibération, manifestement extraite de la note de synthèse envoyée aux élus communautaires, dans le courrier reçu du président du COBEMO.

Monsieur Massicot dit avoir été interpellé sur cette inconvenance, et rappelle que le président et la directrice du COBEMO, sont également des élus et que le directrice a agi sous la responsabilité du président du COBEMO. Il dit que c'est un ballon crevé puisqu'il avait déjà annoncé ce projet de délibération lors d'un dernier conseil. Il dit en revanche être surpris qu'aucun maire ne soit destinataire de ce courrier, ni l'ensemble des élus communautaires. Il précise qu'il ne remet pas en cause les actions réalisées par le COBEMO, mais que ce n'est pas un membre exclusif. Il dit que la Cdc souhaite prendre certains dossiers à bras le corps.

Madame Nicole Inserguet dit avoir reçu le bilan du COBEMO et qu'il s'agit pour elle d'un millefeuille supplémentaire. Elle estime que sa localisation à Marennes exclut les Oléronais. Elle dit que les structures hébergées à la MIS le sont aussi dans les communes ou à la Cdc. Elle aurait souhaité disposer des effectifs bruts pour apprécier la réalité du public reçu. Elle ajoute que le travail réalisé sur les saisonniers n'est pas résolu et que la Cdc devra le reprendre.

Monsieur Yannick Morandau dit que des formations sont réalisées à la Maison de la Formation à Chéray.

Monsieur Patrick Moquay dit que Monsieur Massicot est cohérent en proposant cette délibération et qu'il le sera aussi en ne la votant pas. Il rappelle avoir avalisé la création du COBEMO, et qu'on peut aujourd'hui s'interroger sur son bilan et débattre sur son action. Il dit trouver cependant le retrait un peu rapide. Il ajoute que le COBEMO doit être une structure animatrice d'un ensemble de pôles en incluant chaque mairie comme point d'accueil et ne pas tout concentrer.

Madame Françoise Vitet dit qu'il existe une difficulté à trouver des emplois saisonniers et que le BIJ a aussi des difficultés. Elle demande quels sont les moyens donnés, s'il y a des gens motivés, car les formateurs existent.

Monsieur Massicot dit que le développement économique est une compétence obligatoire des communautés de communes et qu'il faut distinguer l'emploi saisonnier de l'emploi des jeunes. Il rappelle que les services travaillent aussi pour le développement de l'apprentissage qu'il ne faut pas délocaliser. Il ajoute que la Cdc intervient pour le logement des saisonniers, la formation et la mobilité.

Madame Inserguet évoque aussi la question des salaires.

Monsieur Massicot répond que la Cdc n'a pas vocation à trouver des logements gratuits pour des salariés sous-payés. Il dit que la communauté de communes ne se désintéresse pas mais qu'elle ne remplace pas Pole-emploi, qu'elle soutient par ailleurs dans ses actions. Il rappelle enfin que la Cdc intervient pour le logement des gendarmes et des sauveteurs.

Madame Christine Bohec rappelle qu'elle n'était pas favorable à l'adhésion au COBEMO. Elle dit que le CLAJ (comité local pour l'autonomie et le logement des jeunes) fait un travail extraordinaire mais en revanche qu'elle n'est pas satisfaite en tant qu'employeur du service rendu par le COBEMO et des formations proposées par Hommes & savoirs. Elle dit qu'il s'agit de verser 42000€ pour une structure qui ne fonctionne pas.

Monsieur Gérard Delsuc demande si les formations sont adaptées au besoin des employeurs. Il dit avoir lui-même formé ses 3 employés.

Monsieur Massicot rappelle que la Cdc a participé au montage d'une formation spécifique pour recruter des stratifieurs pour l'entreprise Ocqueteau, qu'il y avait 40 demandeurs et que 12 ont été retenus.

Par délibération du 29 MAI 2013 la Communauté de communes de l'île d'Oléron a adhéré à l'association du « Comité de Bassin d'Emploi Marennes Oléron » (COBEMO)

La vocation de l'association COBEMO est d'assurer l'animation du dialogue entre les différents acteurs socioprofessionnels du territoire, notamment les partenaires de la Maison des Initiatives et des Services du Pays Marennes Oléron, et d'assurer la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de l'emploi, la formation, l'insertion, et les services au public. L'association COBEMO a également pour mission d'informer le public, de l'orienter, et de faciliter ses démarches auprès de divers organismes publics.

L'association COBEMO est composée de 4 collèges :

- _ 1er collège – Des élus du territoire.
- _ 2ème collège – Des représentants des syndicats de salariés.
- _ 3ème collège - Des représentants d'employeurs et d'organismes consulaires, et des chefs d'entreprises individuels.
- _ 4ème collège - Des représentants du secteur associatif, de l'économie sociale et solidaire et de la formation.

A ces membres de droits s'ajoutent des membres qualifiés, ne représentant aucun de ces quatre collèges, et non élus, mais pouvant apporter leurs compétences au CBE. Sont également associés systématiquement aux travaux du CBE un certain nombre de structures institutionnelles (DIRECTE, AFPA, mission locale, chambres consulaires, ...)

Conformément aux statuts de l'association en son article n°7, la qualité de membre se perd par démission notifiée par courrier au Président.

Considérant la délibération du 17 décembre 2017 affirmant la volonté du conseil communautaire de quitter le PETR Pays Marennes Oléron,

Considérant la localisation de cette structure sur le bassin de Marennes et que ses activités concernent principalement des publics qui en sont issus, l'intérêt local ne semble pas établi pour la Communauté de communes de l'île d'Oléron,

Sur proposition du président, après avis du bureau communautaire, le conseil communautaire à la majorité des membres présents (2 abstentions : MC SELLIER MARLIN, F. VITET et 6 Contre : P.MOQUAY, Y.MORANDEAU, E.PROUST, MA DIAS GORICHON- pouvoir A. CHARTIER, G.GENDRE) approuve la démission de la Communauté de communes de l'île d'Oléron du COBEMO.

6. PARTICIPATION AU PETR PAYS MARENNES OLÉRON 2018

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2014, le Pays Marennes Oléron a été transformé en Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Il ressort des dispositions de l'article L.5741-4 du CGCT que le PETR agit dans la continuité de l'activité du syndicat mixte. Le financement du PETR est assuré par une participation de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron de 67% du besoin de financement. La Communauté de Communes de Marennes assure 33 % du financement.

Le PETR du Pays Marennes Oléron pour mener à bien ses missions sollicite une participation de la Communauté de communes de l'île d'Oléron à hauteur de **416 548 €** (pour information participation CCBM : 205 166 € soit 33%)

Par ailleurs, la Communauté de communes de l'île d'Oléron met à la disposition du PETR du Pays Marennes Oléron le personnel administratif pour la comptabilité, la gestion, le service du personnel. Le coût de cette mise à disposition est estimé à 15 000 €.

Monsieur Massicot dit que depuis le vote des budgets, il a eu connaissance de la DGF attribuée à la Cdc. Celle-ci diminue de 134 084€ par rapport à 2017 alors que le budget a été conçu avec un gel de la baisse des DGF conformément à l'annonce du gouvernement lors du 100^{ème} congrès des maires. Il évoque d'autre part, à la marge d'une réunion sur les problèmes du développement du photovoltaïque, ses échanges avec Monsieur le Préfet sur le souhait de retrait du PETR Pays Marennes-Oléron. Il dit avoir présenté la volonté politique manifeste et incontestable de la Cdc de l'île d'Oléron de se retirer du PETR Pays Marennes-Oléron face à une absence totale de volonté du PETR de se séparer de l'île d'Oléron. Le Préfet dans son rôle envisage de se rapprocher du Président du PETR, puis de répondre à nos interrogations et aux possibilités de retrait. Enfin, Monsieur Massicot rappelle que le retrait du PETR engendrera l'abrogation du SCOT (schéma de cohérence territoriale) et la nécessité pour l'île d'Oléron d'envisager à terme un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) qui ne substituera pas mais comblera un vide. Monsieur Massicot dit que lors du comité syndical, une demande de suspension de séance a été demandée pour faire un point. Après le vote à bulletins secrets, Monsieur Massicot dit avoir constaté que des votes contre le budget du PETR étaient issus d'élus de la CCBM. Il propose aujourd'hui de constituer un élément fort en votant contre la participation.

Monsieur Richard Benito Garcia dit que le Préfet obligera la Cdc ou se substituera.

Madame Micheline Humbert demande ce que cela apporte.

Madame Bohec dit que ce sera un signe fort.

Madame Marlin dit souhaiter voter pour la participation de la Cdc au PETR.

Le conseil communautaire à la majorité des membres présents

(8 contre : F.VITET, G.GENDRE, P.MOQUAY, MC SELLIER MARLIN, MA. DIAS GORICHON- pouvoir A.CHARTIER, Y.MORANDEAU- pouvoir E.PROUST) se prononce contre :

- le versement au syndicat mixte du Pays Marennes Oléron d'une participation de 416 548 €
- l'autorisation du président à appeler la participation décrite ci-dessus pour le budget de la Communauté soit 15 000€
- l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2018.

La délibération n'est pas adoptée.

Départ de Christophe Sueur - pouvoir à F.Massé-Saulay

7. COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Vu l'article L.2121-22 du CGCT transposable aux EPCI, le conseil communautaire peut former des commissions thématiques ayant pour objet l'examen de dossiers et la préparation des décisions qui seront adoptées par l'assemblée délibérante.

Vu la délibération du 9 novembre 2016 portant sur la mise à jour des listes composant les commissions thématiques de la Communauté de communes,

Afin de prendre en compte la demande de la commune du Château d'Oléron d'intégrer Madame VILMOT à la commission Habitat santé social, et la non réponse de Monsieur Arcicault aux invitations (adresse inconnue),

le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la composition mise à jour des commissions thématiques de la Communauté de communes :

1/ Commission Gestion du Littoral - Présidée par Pascal MASSICOT

Saint-Trojan les bains	Monsieur	MASSICOT	Pascal
Dolus d'Oléron	Madame	BOILEAU	Béatrice
Dolus d'Oléron	Monsieur	GENDRE	Grégory
Dolus d'Oléron	Monsieur	VIAUD	Mickaël
La Brée-Les-Bains	Monsieur	COULON	Jean-Claude
La Brée-Les-Bains	Monsieur	DELAMARRE	Bernard
La Brée-Les-Bains	Monsieur	GUILDOUX	Maurice
Le Château d'Oléron	Madame	AVRIL	Anne
Le Château d'Oléron	Monsieur	BENITO GARCIA	Richard
Le Château d'Oléron	Monsieur	MICHEAU	Philippe
Le Château d'Oléron	Monsieur	ROUMEGOUS	Jim
Le Château d'Oléron	Monsieur	PARENT	Michel
Le Grand-Village-Plage	Madame	AUSSANT	Emilie
Le Grand-Village-Plage	Monsieur	BLEMON	Jean-Claude
Saint-Denis-d'Oléron	Monsieur	MASSÉ	Jean-Michel
Saint-Denis-d'Oléron	Monsieur	SOLAS	Dominique
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	BANCE	Patrick
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	DELSUC	Gérard
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	MORANDEAU	Yannick
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	PROUST	Éric
Saint-Pierre-d'Oléron	Monsieur	GUILBERT	Eric
Saint-Pierre-d'Oléron	Monsieur	HEMERY	Franck
Saint-Pierre-d'Oléron	Madame	LUCAS	Fabienne
Saint-Pierre-d'Oléron	Madame	MASSÉ - SAULAY	Françoise
Saint-Pierre-d'Oléron	Monsieur	MOQUAY	Patrick
Saint-Pierre-d'Oléron	Madame	SELLIER MARLIN	Marie-Claude
Saint-Trojan les bains	Monsieur	GAILLOT	Bruno
Saint-Trojan les bains	Monsieur	POUPIN	Didier

2/ Commission Tourisme, mobilités, sports & loisirs - Vice-président délégué : Monsieur Christophe SUEUR

Saint-Trojan les bains	Monsieur	MASSICOT	Pascal
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	SUEUR	Christophe
Dolus d'Oléron	Madame	ABGRAL	Yvette
Dolus d'Oléron	Madame	BOILEAU	Béatrice
Dolus d'Oléron	Monsieur	LEMAITRE	Patrick
Dolus d'Oléron	Monsieur	VILLA	Philippe
La Brée-Les-Bains	Monsieur	COULON	Jean-Claude
La Brée-Les-Bains	Monsieur	GUILDOUX	Maurice
La Brée-Les-Bains	Madame	MOUGEOTTE	Sylvie
Le Château d'Oléron	Monsieur	BENITO GARCIA	Richard
Le Château d'Oléron	Madame	JOUTEUX	Françoise
Le Château d'Oléron	Madame	PARENT	Vanessa
Le Grand-Village-Plage	Monsieur	BARCAT	Jacky
Le Grand-Village-Plage	Madame	AUSSANT	Emilie
Le Grand-Village-Plage	Monsieur	BLEMON	Jean-Claude
Saint-Denis d'Oléron	Madame	BOURGEOIS	Elisabeth
Saint-Denis d'Oléron	Monsieur	MASSÉ	Jean-Michel
Saint-Georges d'Oléron	Madame	CHARTIER	Annie

Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	DELSUC	Gérard
Saint-Georges d'Oléron	Madame	VITRAC	Frédérique
Saint-Georges d'Oléron	Madame	MONTOYA	Murielle
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	VAUZELLE	Claude
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	BAUSMAYER	Dominique
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	GUILBERT	Eric
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	LEBOEUF	Charles
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	MASSÉ - SAULAY	Françoise
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	SELLIER MARLIN	Marie-Claude
Saint-Trojan les Bains	Madame	BOHEC	Christine
Saint-Trojan les Bains	Madame	LE MEUR	Catherine
Saint-Trojan les Bains	Madame	MEYER	Josette
Saint-Trojan les Bains	Madame	SOURBIER	Line

3/ Commission Développement économique -

Saint-Trojan les bains	Monsieur	MASSICOT	Pascal
Dolus d'Oléron	Monsieur	GENDRE	Grégory
Dolus d'Oléron	Madame	INSERGUET	Nicole
Dolus d'Oléron	Monsieur	VILLA	Philippe
La Brée-Les-Bains	Monsieur	BARDON	Gérard
La Brée-Les-Bains	Monsieur	COULON	Michel
La Brée-Les-Bains	Madame	DELATTRE	Dominique
Le Château d'Oléron	Madame	COURDAVAULT	Arlette
Le Château d'Oléron	Madame	JOUTEUX	Françoise
Le Château d'Oléron	Monsieur	PARENT	Michel
Le Château d'Oléron	Monsieur	ROUMEGOUS	Jim
Le Grand-Village-Plage	Monsieur	ROBILLARD	Patrice
Le Grand-Village-Plage	Monsieur	BLEMON	Jean-Claude
Saint-Denis d'Oléron	Monsieur	MASSÉ	Jean-Michel
Saint-Georges d'Oléron	Madame	CHARTIER	Annie
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	DABET	Jacques
Saint-Georges d'Oléron	Madame	DIAS – GORICHON	Marie-Anne
Saint-Georges d'Oléron	Madame	HEMERY	Isabelle
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	FROUGIER	Sylvie
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	LIVENAIS	Jean-Yves
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	SELLIER MARLIN	Marie-Claude
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	VANCAMPEN	Marc
Saint-Trojan les Bains	Madame	BOHEC	Christine
Saint-Trojan les Bains	Monsieur	BOULARD	Patrice
Saint-Trojan les Bains	Madame	SOURBIER	Line

4/ Conseil d'exploitation de la régie Oléron déchets - Vice-présidente déléguée : Chantal BLANCHARD

Saint-Trojan les Bains	Monsieur	MASSICOT	Pascal
La Brée-Les-Bains	Madame	BLANCHARD	Chantal
Dolus d'Oléron	Madame	INSERGUET	Nicole
Dolus d'Oléron	Monsieur	GENDRE	Grégory
La Brée-Les-Bains	Monsieur	BOUILLY	Bernard
La Brée-Les-Bains	Monsieur	COULON	Jean-Claude
La Brée-Les-Bains	Monsieur	DASSIÉ	Michel
Le Château d'Oléron	Madame	COISSAC	Martine
Le Grand-Village-Plage	Monsieur	BARCAT	Jacky

Saint-Denis d'Oléron	Madame	ANSELME	Christiane
Saint-Denis d'Oléron	Monsieur	MASSÉ	Jean-Michel
Saint-Georges d'Oléron	Madame	HEMERY	Isabelle
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	MORANDEAU	Yannick
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	VAUZELLE	Claude
Saint-Georges d'Oléron	Madame	ANCEAUME-PIERRE	Roselyne
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	LIVENAIS	Jean-Yves
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	MOQUAY	Patrick
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	SELLIER MARLIN	Marie-Claude
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	TARDET	Jacqueline
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	VITET	Françoise
Saint-Trojan les Bains	Madame	LE MEUR	Catherine
Saint-Trojan les Bains	Monsieur	POUPIN	Didier

5/ Commission Culture & musées - Vice-président délégué : Michel PARENT

Saint-Trojan les bains	Monsieur	MASSICOT	Pascal
Le Château d'Oléron	Monsieur	PARENT	Michel
Dolus d'Oléron	Monsieur	JAMPIERRE	Patrick
Dolus d'Oléron	Monsieur	LEMAITRE	Patrick
La Brée-Les-Bains	Monsieur	BARDON	Gérard
La Brée-Les-Bains	Madame	BLANCHARD	Chantal
La Brée-Les-Bains	Madame	MOUGEOTTE	Sylvie
Le Château d'Oléron	Madame	HUMBERT	Micheline
Le Château d'Oléron	Madame	VILMOT	Christiane
Le Grand-Village-Plage	Madame	BELLOTTI	Martine
Le Grand-Village-Plage	Monsieur	ROBILLARD	Patrice
Saint-Denis d'Oléron	Madame	CHARLES	Marie
Saint-Denis d'Oléron	Monsieur	SOLAS	Dominique
Saint-Georges d'Oléron	Madame	CHARTIER	Annie
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	MORANDEAU	Yannick
Saint-Georges d'Oléron	Madame	STEINBACH	Cathy
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	CASTELLI	Edwige
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	SAINT JEAN	Pierrette
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	SELLIER MARLIN	Marie-Claude
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	SUEUR	Christophe
Saint-Trojan les Bains	Madame	BOHEC	Christine
Saint-Trojan les Bains	Madame	LE MEUR	Catherine
Saint-Trojan les Bains	Madame	SOURBIER	Line
Saint-Trojan les Bains	Madame	VILLAUTREIX	Marie Josée

6/ Commission Développement durable & environnement - Vice-président délégué : Jean-Michel MASSE

Saint-Trojan les bains	Monsieur	MASSICOT	Pascal
Saint-Denis d'Oléron	Monsieur	MASSÉ	Jean-Michel
Dolus d'Oléron	Madame	BITARD	Julie
Dolus d'Oléron	Monsieur	GENDRE	Grégory
Dolus d'Oléron	Madame	LECHEVALLIER	Sylvie
La Brée-Les-Bains	Monsieur	BOUILLY	Bernard
La Brée-Les-Bains	Monsieur	COULON	Jean-Claude
La Brée-Les-Bains	Madame	LIÉNART	Claire
Le Château d'Oléron	Madame	BONNAUDET	Martine
Le Château d'Oléron	Monsieur	DUCOTE	Robert

Le Grand-Village-Plage	Madame	DAUGUET	Luc
Le Grand-Village-Plage	Monsieur	ROBILLARD	Patrice
Saint-Denis d'Oléron	Monsieur	SOLAS	Dominique
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	HARDY	Stéphane
Saint-Georges d'Oléron	Madame	MONTOYA	Murielle
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	MORANDEAU	Yannick
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	GUILBERT	Eric
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	HEMERY	Franck
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	MASSÉ - SAULAY	Françoise
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	SELLIER MARLIN	Marie-Claude
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	VANCAMPEN	Marc
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	VITET	Françoise
Saint-Trojan les Bains	Madame	BOHEC	Christine
Saint-Trojan les Bains	Monsieur	GAILLOT	Bruno
Saint-Trojan les Bains	Madame	SOURBIER	Line
Saint-Trojan les Bains	Madame	VILLAUTREIX	Marie Josée

7/ Commission Habitat, santé & social - Vice-président délégué : Eric PROUST

Saint-Trojan les bains	Monsieur	MASSICOT	Pascal
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	PROUST	Éric
Dolus d'Oléron	Madame	ABGRAL	Yvette
Dolus d'Oléron	Madame	INSERGUET	Nicole
La Brée-Les-Bains	Monsieur	DASSIÉ	Michel
La Brée-Les-Bains	Madame	DELATTRE	Dominique
La Brée-Les-Bains	Madame	LIÉNART	Claire
Le Château d'Oléron	Madame	GUILLOT	Aurélie
Le Château d'Oléron	Madame	JOUTEUX	Françoise
Le Château d'Oléron	Madame	VILMOT	Christiane
Le Grand-Village-Plage	Madame	BELLOTTI	Martine
Le Grand-Village-Plage	Madame	PARAIRE	Bénédicte
Le Grand-Village-Plage	Monsieur	ROBILLARD	Patrice
Saint-Denis d'Oléron	Madame	ANSELME	Christiane
Saint-Denis d'Oléron	Madame	CHARLES	Marie
Saint-Denis d'Oléron	Monsieur	TREUSSART	Patrick
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	DELSUC	Gérard
Saint-Georges d'Oléron	Madame	VITRAC	Frédérique
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	ROBIN	Sébastien
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	FROUGIER	Sylvie
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	MASSÉ - SAULAY	Françoise
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	MOQUAY	Patrick
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	SAINT JEAN	Pierrette
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	SELLIER MARLIN	Marie-Claude
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	TARDET	Jacqueline
Saint-Trojan les Bains	Madame	BOHEC	Christine
Saint-Trojan les Bains	Madame	LE MEUR	Catherine
Saint-Trojan les Bains	Madame	MEYER	Josette

8/ Commission Enfance & jeunesse - Vice-président délégué : Patrice ROBILLARD

Saint-Trojan les bains	Monsieur	MASSICOT	Pascal
Le Grand-Village-Plage	Monsieur	ROBILLARD	Patrice
Dolus d'Oléron	Monsieur	GENDRE	Grégory

Dolus d'Oléron	Monsieur	MEYSTRE	Xavier
Dolus d'Oléron	Monsieur	JAMPIERRE	Patrick
Dolus d'Oléron	Madame	ABGRAL	Yvette
La Brée-Les-Bains	Madame	CONIL	Josette
La Brée-Les-Bains	Monsieur	COULON	Jean-Claude
La Brée-Les-Bains	Madame	LIÉNART	Claire
Le Château d'Oléron	Madame	FEAUCHE	Catherine
Le Château d'Oléron	Madame	HUMBERT	Micheline
Le Château d'Oléron	Monsieur	ROUMEGOUS	Jim
Le Grand-Village-Plage	Monsieur	BLEMON	Jean-Claude
Saint-Denis-d'Oléron	Madame	ANSELME	Christiane
Saint-Denis-d'Oléron	Madame	BOURGEOIS	Elisabeth
Saint-Denis-d'Oléron	Madame	CHARLES	Marie
Saint-Georges d'Oléron	Madame	DIAS – GORICHON	Marie-Anne
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	HERBIER	Dimitri
Saint-Georges d'Oléron	Madame	VITRAC	Frédérique
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	BAUSMAYER	Dominique
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	SCHAEFER	Isabelle
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	SELLIER MARLIN	Marie-Claude
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	VITET	Françoise
Saint-Trojan les Bains	Madame	AUCHER	Valérie
Saint-Trojan les Bains	Madame	BOHEC	Christine
Saint-Trojan les Bains	Madame	VILLAUTREIX	Marie Josée

Pas d'observation.

8. GENDARMERIE INTERCOMMUNALE - MARCHE DE MAITRISE D OEUVRE N°2016-189 – AVENANT N°1

VU la délibération en date du 09/11/2016 décidant d'engager la réalisation de la gendarmerie à Saint-Pierre d'Oléron et d'organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron en date du 20/09/17 d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe de ATELIER DU TRAIT / BUREAU PASTIER / ODETEC / ATES,

VU la délibération en date du 20/09/17 du Conseil Communautaire prenant acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe de ATELIER DU TRAIT / BUREAU PASTIER / ODETEC / ATES,

CONSIDERANT les courriers en date du 22/09/17 et du 30/11/17 de l'économiste faisant part à l'ATELIER DU TRAIT, mandataire solidaire du groupement conjoint de maîtrise d'œuvre, de sa demande de ne plus assurer la mission économie du projet au-delà de l'ESQUISSE, sa charge de travail ne lui permettant plus d'assurer sa mission avec toute l'attention que le projet mérite.

CONSIDERANT le courrier et le bordereau d'envoi en date du 06/11/17 et du 19/12/17 de l'ATELIER DU TRAIT informant le pouvoir adjudicateur de la décision de retrait du dossier de l'économiste.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

SE PRONONCE sur LA RESILIATION de la part du marché du cotraitant BUREAU PASTIER, au-delà de la mission ESQUISSE, et d'arrêter le montant de la part dudit marché à la somme 1 180,80 €/HT

AUTORISE le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, l'ATELIER DU TRAIT, à prendre en charge les prestations qui devaient être exécutées par le BUREAU PASTIER à partir de la phase ESQUISSE, pour un montant total de 70 110€/HT

AUTORISE Madame la Présidente Directrice Générale de la SEMDAS, ou son représentant par délégation, à signer la décision de résiliation et l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé en application de l'article 139 4° du décret n° 2016/360 du 25 mars 2016 ainsi que tout document s'y rapportant, en vue de confier les prestations qui ne seront pas exécutées par le BUREAU PASTIER à l'ATELIER DU TRAIT, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 70.110 €/HT.

Pas d'observation.

9. PAPI – ACTION 1-4 – AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION DE L'UNIVERSITE DE LA ROCHELLE SUR L'OUTIL DE COMMUNICATION LITTOSIM

Dans le cadre du PAPI, la fiche action 1-4 a permis la mise en place d'un jeu interactif permettant de voir le coût et l'impact de diverses solutions d'aménagement du territoire (Action sur le PLU, mise en place de digues, de ganivelles...). Cette sous-action concernant l'outil LittoSIM prévoyait la réalisation de 4 ateliers lors de l'année 2017. Suite à ces ateliers, auxquelles ont participé des maires, des élus et des techniciens, la volonté de réaliser une réunion de synthèse a été établie.

Il est proposé en plus de réaliser une conférence/débat autour des questions qui ressortent de ces ateliers sur des thématiques liées à la protection du littoral.

La réalisation de cette conférence et de cette réunion bilan ont nécessité la rédaction d'un avenant au premier contrat de prestation. Cet avenant entraîne des coûts supplémentaires d'un montant de **5 100 € HT**. Le tableau de répartition des financements est présenté ci-dessous :

	TAUX	COÛT
ETAT (€HT)	50 %	2 550,00 € HT
Communes (€HT)	25 %	1 275,00 € HT
COMMUNAUTE DE COMMUNES (€HT)	25 %	1 275,00 € HT
TOTAL PARTICIPATION (€HT)	100 %	5 100€ HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président à verser les fonds auprès de l'université de La Rochelle, prestataire de la mission.

Madame Bohec demande le coût total de l'étude.

[TOTAL HT --> 13 962.06 € répartis ainsi : 8 862.06 € HT --> phase préalable + réalisation de 4 ateliers / 2 100 € HT --> réunion bilan / 3 000 € HT --> conférence/débat]

10. DEFENSE COTES –ETUDE POUR LE RENFORCEMENT DU CORDON DUNAIRE DE LA POINTE DE PROUARD ET RE-ENSABLEMENT DE LA PLAGE DE LA BOIRIE

Dans le cadre de sa compétence de défense contre la mer, la Communauté de communes souhaite porter une opération de renforcement du cordon dunaire de la pointe de Prouard à La Brée les Bains et de ré-ensablement de la plage de la Boirie à Saint Denis d'Oléron.

La Communauté de communes fait appel à l'UNIMA pour la réalisation d'une étude préalable nécessaire à la réalisation de ces travaux. Elle doit signer un accord financier partenarial définissant les conditions d'intervention du Syndicat Mixte de l'UNIMA en vue de cette étude.

Le coût prévisionnel net toutes dépenses confondues est estimé à 46 907.50 €.

Le financement de l'opération se réalise sur présentation des décomptes établis par le syndicat mixte UNIMA. Une convention sera signée entre la Communauté de communes de l'île d'Oléron et l'UNIMA pour la période de réalisation de l'opération soit 36 mois.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE l'accord financier partenarial,
AUTORISE le Président à signer les documents afférents à cette étude,
SOLLICITE les aides financières auprès de l'État, le Département et la Région.

Pas d'observation.

11. DEPLACEMENTS – CONVENTION DE DELEGATION AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT ESTIVAL

La Communauté de Communes de l'île d'Oléron est engagée dans la mise en œuvre d'un Plan Global de Déplacements, approuvé par son Conseil communautaire le 26 septembre 2012. Dans ce cadre, elle a décidé de mettre en place depuis 2010 un service de transport de navettes estivales.

Ce service vient en complément de deux lignes estivales « Les Mouettes » Boyardville <> La Cotinière et Dolus d'Oléron <> Saint-Trojan-les-Bains, transférées depuis le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de loi « NOTRe » du Département à la Région et exploitées dans le cadre d'une délégation de service public par Kéolis Charente-Maritime jusqu'au 2 septembre 2018.

Depuis 2016, afin de gagner en attractivité, en cohérence et en lisibilité pour l'utilisateur, il a été décidé de conférer aux deux services le même nom de « navette estivale », tout en conservant la maîtrise d'ouvrage distincte à laquelle chaque service est jusqu'alors rattaché. Ce même dispositif a été renouvelé en 2017.

Le projet de convention présenté en annexe a pour objet de permettre à la Communauté de communes de l'île d'Oléron de continuer à assurer le fonctionnement, le financement et la communication de ses trois navettes estivales :

- Le Château d'Oléron <> Chéray par Boyardville,
- Le Château d'Oléron <> Chéray par La Cotinière,
- Chéray <> Phare de Chassiron.

Le service fonctionnera du 9 juillet au 31 août 2018 inclus et l'accès aux navettes estivales est gratuit, y compris pour celles organisées par la Région.

Le financement des navettes estivales organisées par la CDC de l'île d'Oléron est supporté en intégralité par la Communauté de Communes.

La convention est conclue jusqu'au 2 septembre 2018 inclus et peut être prolongée d'accord entre les parties.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1111-8 alinéa 1^{er},
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite « loi NOTRe »,
Vu le projet de convention en annexe,

Sur proposition de la commission *Tourisme, mobilité, sports et loisirs* en date du 1^{er} décembre 2017, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de la convention de délégation entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes de l'île d'Oléron relative à la mise en place de ses trois navettes estivales,
AUTORISE le Président à signer ladite convention de délégation.

Monsieur Massicot signale que des projets d'extension du service pourraient être financés dans le cadre du programme Oléron 21.

12. CDC – CONVENTION DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA DIGUE DE LA PERROCHE

Dans le cadre de sa compétence de défense contre la mer, la Communauté de communes est désignée comme gestionnaire de l'ouvrage Digue de La Perroche. Créée dans le cadre de travaux d'urgence suite à l'hiver 2013-2014, le département de Charente-Maritime a réalisé des travaux conformément à l'arrêté préfectoral portant Déclaration d'Intérêt Général n°14-1344 du 18 juin 2014.

L'ouvrage concerné par la convention est situé sur la commune de Dolus d'Oléron, plage de La Perroche et concerne la digue en enrochement du fond de baie.

La convention doit être signée par le Président de la Communauté de communes et par le Préfet de Charente Maritime.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE la prise en gestion de la digue de La Perroche à Dolus d'Oléron,
AUTORISE le Président à signer la convention de concession d'utilisation.

Monsieur Benito Garcia dit qu'il faut inventorier les digues gérées par la Cdc.

[Monsieur Hughes, directeur général des services, précise :

- que dans le cadre du PAPI – plan d'action de prévention des inondations – les digues sont intégrées,
- que dans le cadre des travaux d'urgence 2013-2014, le gestionnaire identifié est la Cdc,
- et dans les autres cas, un travail d'inventaire des digues classées pour la protection des populations est en cours par l'UNIMA]

13. OLERON QUALITE LITTORAL - ETUDE DE DEFINITION SITE DES SABLES VIGNIER-SAINT GEORGES D'OLERON

Le site des Sables Vignier est situé sur la commune de Saint Georges d'Oléron à proximité de grands ensembles d'hébergements touristiques. L'espace d'accueil, les circulations et les aires de stationnement ne répondent plus aux nouveaux modes de mobilités, la qualité de l'accueil doit être améliorée et les solutions alternatives à la voiture confortées. Ce site en plein cœur du massif forestier de Domino est géré par l'ONF (parcelles adjacentes au parking).

Dans le cadre d'une programmation de travaux, une étude de définition doit être réalisée au préalable et se décomposera de façon suivante :

- étude des protections réglementaires du site
- analyse paysagère et fonctionnelle
- enjeux
- propositions

Cette étude sera réalisée par le bureau d'étude ONF et présentée en Comité de Gestionnaires OQL.

Le plan de financement est le suivant :

étude définition Les Sables Vignier 2018	CDC		
	Montant	Taux	Montant
Étude de définition Les Sables Vignier (Saint Georges d'Oléron)	2 000,00	100%	2 000,00
			2 000,00

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE le plan de financement proposé.
DIT que les crédits sont inscrits au BP 2018.

Pas d'observation.

14. OLERON QUALITE LITTORAL TRAVAUX LA REMIGEASSE - DOLUS D'OLERON

L'accès à la plage de la Rémigeasse est actuellement impossible à cause d'un déficit sédimentaire chronique qui abaisse le niveau de sable de la plage. Cet abaissement a pour conséquence la création d'une marche importante entre la passerelle en bois qui descend sur la plage et le sol de la plage.

Sur demande de la commune et afin de trouver une solution adaptée au mouvement de sable, l'ONF propose la mise en place d'un escalier amovible à l'extrémité de la passerelle. Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage ONF sont prévus pour l'été.

Le plan de financement est le suivant :

DOLUS D'OLERON

Plage de la Rémigeasse : TRAVAUX

	Montant	CDC		Commune		Département	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant HT
TRAVAUX Plage de la Rémigeasse Réaménagement de la cale de descente à la plage : escalier amovible	7 325 €	20%	1 465 €	50%	3 663 €	30%	2 198 €
TOTAUX	7 325 €		1 465 €		3 663 €		2 198 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le plan de financement proposé.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2018.

Pas d'observation.

15. OLERON QUALITE LITTORAL ETUDE DE DEFINITION SITE DE BOYARDVILLE-SAINT GEORGES D'OLERON

Le site de Boyardville est situé sur la côte est de la commune de Saint Georges d'Oléron à proximité du village et du port de plaisance très touristique de Boyardville. Plusieurs accès à la plage s'étendent sur 700 m du chenal de la Perrotine à l'accès de plage à proximité du restaurant de plage « le Café de la Plage ».

Ce secteur très fréquenté nécessite des réaménagements d'accueil du public : canalisations, cheminements, parkings vélo, réorganisation des stationnements...

Ce site en plein cœur du massif forestier des Saumonards est géré par l'ONF ; l'étude inclut le centre sportif Départemental.

Dans le cadre d'une programmation de travaux, une étude de définition doit être réalisée au préalable et se décomposera de façon suivante :

- étude des protections réglementaires du site
- analyse paysagère et fonctionnelle
- enjeux
- propositions

Cette étude sera réalisée par le bureau d'étude ONF et présentée en Comité de Gestionnaires OQL.

Vu de l'étendu du site d'étude, le montant de l'étude de définition habituellement de 2 000 € par site est augmentée à 3 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

étude définition Boyardville 2018

	Montant	CDC	
		Taux	Montant
Étude de définition Boyardville (Saint Georges d'Oléron)	3 000,00 €	100%	3 000,00 €
			3 000,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le plan de financement proposé.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2018.

Pas d'observation.

16. PROLONGATION DU POSTE DE TECHNICIEN DU LITTORAL

Vu La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République n°2015-991 du 7 août 2015 qui transfère la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aux EPCI à fiscalité propre à partir du 1er janvier 2018,

Vu le projet de lancement d'une étude pour la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI au sein de la CDC de l'île d'Oléron depuis le 1^{er} janvier 2017

Vu les dispositions statutaires de la loi du 26 janvier 1984 en son article 3,

Considérant que la nature des fonctions et que les besoins du service le justifient,

Considérant le niveau de qualification élevé requis pour ce type poste,

Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions

L'île d'Oléron est la plus grande des îles de la façade atlantique (175 km²). Huit communes composent son territoire. 22 500 habitants y vivent à l'année, 200 000 en saison. Depuis plusieurs années, la CDC de l'île d'Oléron exerce la compétence facultative de défense contre la mer. A ce titre, elle est déjà gestionnaire de quelques ouvrages de protection contre la mer.

La compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), de nouveaux ouvrages de défense fait partie des compétences obligatoires de la CDC de l'île d'Oléron. En tant que gestionnaire, elle a la responsabilité du suivi administratif des ouvrages (respect des obligations réglementaires liés à la sûreté des ouvrages hydrauliques, gestion des conventions,...), de leur suivi technique (lancement et suivi des chantiers d'entretien, vérification de leur bon état général,...).

La CDC l'île d'Oléron a renforcé l'équipe du service littoral avec le recrutement d'un contractuel technicien(ne) en génie civil et/ou génie maritime depuis janvier 2017. Cette mission doit être prolongée pour assurer les missions suivantes :

Sous la responsabilité du directeur Général des services, de l'ingénieur du service littoral :

Missions principales

- Gestion administrative des ouvrages de défense : gestion des transferts, des conventions de gestion avec les communes,...
- Gestion réglementaire des ouvrages de défense : réalisation ou mise à jour de tous les dossiers d'ouvrages (visites techniques, études de dangers, rédaction des consignes de surveillance et de gestion,...),
- Gestion technique des ouvrages de défense : réalisation de DCE pour les futurs chantiers, lancement et suivi des chantiers, suivi de leur entretien courant, assurer les visites techniques simples (capacité à observer d'éventuels désordres)
- Mise à jour de la base de données SIG « Ouvrages de défense » de la CDC l'île d'Oléron
- Gestion d'interventions d'agents techniques et planification (logiciel ARTELI)

Missions secondaires

- Renfort en SIG pour les missions du service littoral
- Assister à des réunions rattachées à ses missions.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire des membres présents et représentés autorise le président

A prolonger l'emploi contractuel de technicien littoral pour une durée de 18 mois à temps complet de catégorie B appartenant au cadre d'emploi des techniciens. Le salaire mensuel est de 1891€ brut soit un indice brut 464 et un indice majoré 406 sur la grille des techniciens territoriaux de la fonction public territoriale.

A signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

A inscrire les crédits nécessaires au budget.

Pas d'observation.

17. MISE A JOUR DU TABELAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la délibération fixant le dernier tableau des effectifs en date du 28 mars 2018

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, actualise les créations d'emploi figurant sur le tableau des effectifs suivant :

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur d'EPCI (Strate 20 000 à 40 000 habitants)		A	1	TC	1
Attaché titulaire	Chargé de l'emploi, de la formation et de l'apprentissage	A	1	TC	1
Attaché principal (détachement)	Directeur Général des Services	A	1	TC	1
Attaché contractuel (0)	Responsable du service développement économique	A	1	TC	0
Attaché CDI	Chargé de mission Déplacements	A	1	TC	1
Attaché CDI	Responsable du service développement économique	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission agriculture durable	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission Manager de centre ville	A	1	TC	0
Attaché contractuel	Chef de projet TEPOS	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Responsable ressources humaines	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission Déplacements TEPOS	A	1	TC	1
Rédacteur ppal de 1ere cl (1)	Responsable du service habitat et social Gestionnaire foncier	B	2	TC	2
Rédacteur ppal de 2 ^{ème} cl	Gestionnaire foncier	B	4	TC	0
Rédacteur	Secrétariat général	B	1	TC	0
Rédacteur contractuel	Contrat Local de Santé 28/35 ^e	B	4	TNC	4
Rédacteur contractuel(2)	Contrat Local de Santé	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Circuits courts alimentaire et communication	B	1	TC	0
Rédacteur contractuel	Assistant développement éco maison des entreprises	B	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1ere cl – C3(Gestionnaire Taxe de séjour Assistance ressources humaines Secrétariat général Secrétariat service technique Assistante comptabilité Accueil/secrétariat général Assistant urba / foncier	C	7	TC	6
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl – C2	Assistant urba/foncier Instructeur droit des sols(3)	C	2	TC	2
Adjoint administratif – C1	Instructeur du droit des sols	C	4	TC	4
Adjoint administratif 23/35 ^{ème} - C1	Accueil	C	1	TNC	1
Adjoint administratif (4)	Accueil	C	1	TC	0
Adjoint administratif (5)	Assistante/secrétaire RH	C	1	TC	1
Journaliste-pigiste (Art3)		A	1		1
Total filière administrative (1)			30		24
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	Responsable urbanisme / foncier Responsable pôle technique	A	2	TC	2
Ingénieur CDI	Politique territoriale de gestion des espaces naturels	A	1	TC	1
Ingénieur contractuel	PAPI programme d'action et de prévention des risques d'inondation	A	1	TC	1

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
	/submersion				
Ingénieur	responsable du service littoral	A	1	TC	0
Technicien principal 1 ^{ère} cl	Technicien Voirie informatique Technicien littoral Instructeur du droit du sol	B	3	TC	3
Technicien contractuel	Prévention des risques professionnels	B	1	TC	0
Technicien contractuel	Technicien resp. équipe espaces naturels	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Animateur zéro déchet	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien énergies renouvelables	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien littoral	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Conseiller en énergie partagée Conseiller info-habitat énergie	B	2	TC	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.- C2	Gardien de l'aérodrome 2 agents des bâtiments	C	3	TC	3
Adjoint technique – C1	2 agents des bâtiments 3 agents espaces verts 2 agents littoraux GEMAPI	C	7	TC	5
Adjoint technique 2 ^{ème} cl.contractuel	Agents des espaces naturels	C	3	TC	3
Total filière technique (2)			28		24
Effectif du service « enfance – jeunesse »					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} cl - C2	Assistante administrative / financière Enf Jeunesse	C	1	TC	1
Sous total filière admi. (1)			1		1
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl – C3	Crèche de Dolus	C	1	TC	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl – C2	Crèche de Dolus	C	1	TC	1
Sous total filière tech. (2)			2		2
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE					
* Secteur social et activité d'éducation					
Educateur principal de jeunes enfants	Responsable du relais assistant(e)s maternel(le)s	B	1	TC	1
	Crèche de Dolus et Saint Georges	B	2	TC	2
Educateurs territoriaux de jeunes enfants (6)	Crèche Saint Georges	B	2	TC	1
Agent social principal 2^{ème} cl– C2 (7)	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	3	TC	3
Agent social territorial – C1	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	2	TC	2
* Secteur médico-social					
Auxiliaire de puériculture ppal 1 ^{ère} cl – C1	Crèche de Dolus	C	2	TC	2
Auxiliaire de puériculture ppal 2 ^{ème} cl – C2	Crèche de Saint Georges	C	2	TC	2
Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	2	TC	0
Sous total filière San. & Soc. (3)			16		13
FILIERE DE L'ANIMATION					

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
Animateur territorial principal de 2ème cl	Responsable Bureau Information Jeunesse	B	1	TC	1
Adjoint territorial d'animation principal 1ème cl – C3	Directeur centre de loisirs	C	1	TC	1
Adjoint territorial d'animation principal 2ème cl – C2	Assistant pédagogique	C	1	TC	0
Adjoint territorial d'animation 20/35° - C1	Animateurs centre de loisirs	C	2	TNC	1
Adjoint territorial d'animation - C1	Assistant pédagogique	C	1	TC	1
Sous total filière animation (4)			6		4
FILIERE SPORTIVE					
Conseiller territorial des APS (8)	Responsable adjoint enfance jeunesse	A	1	TC	0
Educateur territorial ppal 1ere cl des APS	Responsable adjoint enfance jeunesse	B	1	TC	1
Sous total filière sportive (5)			2		1
Total Enfance-jeunesse (1+2+3+4+5)			27		21
Total CDC (ens. des services)			85		69
Effectif de la Régie Musées & Patrimoine de l'Île d'Oléron					
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	Responsable de service RMPIO Régisseur Responsable Musée	B	3	TC	3
Assistant de conservation ppal de 2ème cl	Médiation service des publics	B	1	TC	0
Assistant de conservation	Responsable Maison Paysanne	B	1	TC	1
Cadre d'emploi des assistants de conservation contractuel	Chargé de projet Moulin de la Brée	B	1	TC	1
Adjoint du patrimoine pp de 1ère cl –C3(9)	Responsable accueil Musée Responsable Ecomusée Port des salines et agent accueil musée Agent d'accueil et assistant du régisseur	C	3	TC	2
Adjoint du patrimoine pp de 2ème cl – C2	Médiation service des publics Responsable accueil Musée Responsable Ecomusée Port des salines et agent accueil musée Agent d'accueil et assistant du régisseur	C	2	TC	2
Adjoint administratif – C1	Assistante/ communication visuelle	C	1	TC	1
Total RMPIO			12		10
Effectifs de la Régie Oléron Déchets					
I - Salariés de droit privé					
Intitulé du poste		Statut	Effectifs budgétaires	Temps	Effectifs pourvus
Services communs					
Responsable service financier et comptabilité		CDI	1	TC	1
Responsable service marchés		CDI	1	TC	1
Technicien du bâtiment		CDI	1	TC	1
Chef de service Régie Oléron Déchets		CDI	1	TC	1

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
Technicien de collecte		CDI	1	TC	1
Agent de maintenance des bacs de collecte de déchets		CDI	1	TC	1
Ecopôle Déchèteries					
Responsable d'exploitation écopôle et déchèteries		CDI	1	TC	1
Responsable sensibilisation et réduction des déchets		CDI	1	TC	1
Assistant chef de projet de la fraction ligneuse		CDD	1	TC	0
Animateur du tri et de la prévention		CDI	1	TC	1
Agent chargé de l'accueil / secrétariat (Ecopôle)		CDI	1	TC	1
Gardien réceptionniste de déchetterie		CDI	6	TC	6
Conducteur d'engins		CDI	3	TC	3
Coordinateur administratif		CDI	1	TC	1
Total			21		20
II - Agents titulaires					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif ppal 1ere cl - C3	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	1
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} cl - C2	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	1
Adjoint administratif (10)	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	0
Total (1)			3		2
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien principal de 1ère classe	Responsable de collecte	B	1	TC	1
Adjoint technique principal de 1ere cl - C3	conducteur d'engins	C	1	TC	1
Total (2)			2		2
Total agt. tit. ROD ou de droit public (1+2)			5		4
Effectif total de la ROD :					
<i>Budgétaire :</i>			26		24
Effectif du service tourisme					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur principal de 1ere cl.	Office de tourisme Marennnes Oléron	B	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ème} cl – C3	Office de tourisme Marennnes Oléron	C	1	TC	1
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} cl - C2 (11)	Office de tourisme Marennnes Oléron	C	2	TC	2
Adjoint administratif - C1	Office de tourisme Marennnes Oléron	C	1	TC	1
Total			5		5

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
			128		108
(1) Nomination Jean François COURANT au 01/04/2018					
(2) nomination Alice LAMANDE sur temps complet le 19/03/2018					
(3) nomination de Barbara BOUYER au 01/04/18					
(4) ouverture poste temps complet accueil					
(5) nomination de Clarisse MERLEAU au 29/03/18					
(6) recrutement directrice adjointe					
(7) nomination Lisa GOURNAY – Marine PENCHAUD au 01/04/18					
(8) réussite concours conseiller des APS Franck MARQUET					
(9) nomination Marie DUVERGER et Sabine RATEAU au 04/04/2018					
(10) Nomination Patricia GOUE pour remplacement Nathalie LEFEBVRE					
(11) nomination Emilie CHAPUZET au 01/04/18					

Pas d'observation.

18. ROD – CONTRAT D'OBJECTIFS DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE -TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES – PROGRAMME D'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 septembre 2014 engageant la Communauté de communes de l'île d'Oléron dans la poursuite de l'Agenda 21,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 septembre 2014 approuvant la candidature de la Communauté de communes de l'île d'Oléron à l'appel à projet « territoire zéro gaspillage zéro déchet»,

Vu la reconnaissance du programme Oléron Zéro Déchets par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » le 13 novembre 2015,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2017 approuvant la signature d'un contrat d'objectif avec l'ADEME,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Oléron Déchets du XXX

Dans le cadre des engagements de la Communauté de communes de l'île d'Oléron dans la réduction des déchets et le développement de l'Economie circulaire, un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire va être signé avec l'ADEME.

Le programme d'action du contrat d'objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) reprend les 3 axes suivants :

Axe 1 - Animer le projet et mobiliser les acteurs

Axe 2 - Développer l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource

Axe 2.1 - L'offre et les acteurs économiques du territoire

Axe 2.2 - La demande et les comportements des consommateurs

Axe 2.3 - La gestion des déchets

Axe 3 - Connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux

Les objectifs sont les suivants :

Indicateurs	Valeur 2016	Valeur cible en 3 ans
Taux de réduction des DMA -déchets ménagers et assimilés	-3.75% par rapport à 2010	- 5.71 % Soit -10% en 2020 par rapport à 2010
Taux de valorisation globale (matière, organique et énergétique) DMA	52.1%	85 %
2.1 recyclage matière (hors organique)*	28.8%	35 %
2.2 recyclage organique	23.3%	20 %
2.3 fabrication de combustible *	0%	0%
2.4 valorisation énergétique	0%	30 %
Indicateur du monde économique		

• Nombre d'entreprises engagées dans des démarches d'éco-conception	0	1
• Nombre de démarches engagées d'Economie de la Fonctionnalité	0	2
• Nombre de démarches engagées d'Ecologie Industrielle et Territoriale	0	0
• Nombre d'entreprises engagées dans une politique d'achats responsables	0	10
Taux de réduction du tonnage des déchets enfouis DMA	4.11%	-5%

Les actions du programme, ainsi que le budget prévisionnel, sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le budget prévisionnel des actions sur les 3 ans du programme ne concerne que la partie fonctionnement (animation, communication, accompagnement, formation, et suivi/évaluation) du programme et des actions. Les actions nécessitant des investissements feront l'objet de demandes séparées.

Actions	Détails	Montant HT (pour 3 ans)
Gouvernance partagée		
Articulation avec les autres politiques du territoire	Animation (2 postes) Communication	220 000€ 60 000€
Animation de l'éco-exemplarité		
SOUS TOTAL	Pilotage / animation / communication	280 000 €
Prévention des déchets verts	Aide au broyage de déchets verts (50 € par foyer) + opérations de broyages en déchèteries	36 000€
Valorisation des déchets verts	Etude sur la valorisation de la fraction ligneuse des déchets verts (1 poste de chargé de mission) + investissements (travaux)	110 000€
Réemploi des matériaux	Création d'une zone de réemploi : organisation interne + investissements (travaux)	0 €
Accompagnement des filières de valorisation énergétique des DIB	Valorisation énergétique des DIB actuellement enfouis, étude et animation en interne	0 €
Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire	Accompagnement des établissements scolaires et animations spécifiques, relais des campagnes grand public, étude et animation en interne	0 €
Généralisation du tri à la source pour les biodéchets	Mise en place de la collecte séparée des biodéchets et généralisation du compostage + investissement achat de composteur et travaux	100 000€
Accompagnement des commerces et des services	Chartes spécifiques et actions d'accompagnement et de formation	15 000€
Etude de mise en place de la TI	Mise en œuvre des suites de l'étude	30 000€
Accompagnement des acteurs du BTP	Formation et accompagnement	15 000€
Etude de la mise en place de la consigne	Etude et réalisation en interne	0 €

Mise en place d'alternatives durables en accueil de la petite enfance	Accompagnement des structures	30 000€
TOTAL		616 000€

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES				
		Structures	Dépenses faisant l'objet de la demande	Taux indicatif des dépenses prises en charges	Montant global	Taux de participation à l'ensemble du projet
Pilotage / animation et suivi / communication	280 000 €	Fonds propres ROD	280 000 €	44%	459 092 €	75%
Mise en œuvre des actions (hors investissements)	336 000 €	ADEME*	280 000 €	56%	156 908 €	25%
TOTAL :	616 000 €				616 000 €	

* Montant forfaitaire de 135 000 € pour les deux premières années et pour la dernière année part variable de 1 € par habitant INSEE sur atteinte de 3 objectifs (soit 21 908 €).

D'autres organismes (Europe, Etat, Région, etc.) seront sollicités en fonction des actions. Chaque action fera l'objet d'une demande distincte.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le programme d'actions et le budget prévisionnel

AUTORISE le Président de la Régie Oléron Déchets à signer le contrat d'objectifs Déchets et Economie circulaire avec l'ADEME

AUTORISE le Président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron à solliciter des aides financières pour la réalisation du programme.

Monsieur Massicot précise que le nom de la démarche Oléron zéro déchet est conservé.

Madame Dias demande si on peut mettre à jour les autocollants sur les containers.

Monsieur Massicot rappelle que tous les emballages sont à mettre dans le bac jaune.

Madame Humbert dit que l'information a été largement diffusée.

Départ de E.Guilbert - pouvoir F.Vitet

19. ROD – PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE NICOLLIN AU TRAVAUX DU BOIS D'ANGA

Dans le cadre du réaménagement du site du Bois d'Anga suite au démantèlement de l'usine d'incinération et à la réfection de la déchèterie, des travaux de réaménagement sont réalisés par la Régie Oléron Déchets sur le site mis à disposition de l'entreprise NICOLLIN dans le cadre du marché de collecte des déchets.

Dans un souci de mutualisation des travaux, la Régie Oléron Déchets a pris en charge les travaux de réfection de voiries en pourtour du bâtiment du prestataire de collecte dont la réalisation devait être assurée par la société NICOLLIN. Le montant des travaux est évalué à 40 000 € net de TVA.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le Président à émettre le titre de recette correspondant à la participation de la société NICOLLIN pour un montant de 40 000 € net de TVA pour les travaux du Bois d'Anga.

Pas d'observation.

20. ROD – VENTE DE COMPOST - TARIF DE DESTOCKAGE

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2017 votant les tarifs de dépôt de déchets et de vente de produits,

Dans le cadre de l'exploitation du site de l'Ecopôle de l'île d'Oléron, la Régie Oléron Déchets vend sur le site du compost de déchets verts. Différents tarifs sont prévus pour la vente de compost aux particuliers du territoire, aux professionnels ainsi qu'aux coopératives agricoles.

Les volumes de compost vendus à ces différents producteurs ne permettant pas d'assurer l'écoulement du produit, la Régie Oléron Déchets souhaite contractualiser avec des entreprises extérieures du territoire la vente de compost pour des volumes d'enlèvement annuel supérieur à 1000 tonnes par an.

Le prix de vente proposé est le suivant :

- Compost en vrac pour les clients dont la commande est supérieure à 1000 t/an, (0/40mm)	2,50 euros la tonne départ HT	TVA 10%
--	-------------------------------	---------

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE ce tarif applicable à l'entrée en vigueur de la délibération,

AUTORISE le président à émettre les titres de recettes correspondants.

Pas d'observation.

21. ROD – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE LA NATURE POUR L'ANIMATION D'ATELIERS ZERO DECHET

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 mai 2010, portant sur la mise en place d'un programme de prévention des déchets en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie,
Vu la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2010 adoptant le plan d'actions de l'Agenda 21,
Vu la reconnaissance « Agenda 21 France » attribuée par le ministère de de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie le 21 février 2011,
Vu l'appel à projet lancé par Mme Ségolène Royale, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, le 24 juillet 2014,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 septembre 2014 engageant la Communauté de communes de l'île d'Oléron dans la poursuite de l'Agenda 21,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 septembre 2014 approuvant la candidature de la Communauté de communes de l'île d'Oléron à l'appel à projet « territoire zéro gaspillage zéro déchet »,
Vu la reconnaissance du programme Oléron Zéro Déchets par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » le 13 novembre 2015.
Vu les avis favorables du comité de pilotage du programme Oléron Zéro Déchet du 13 janvier 2017 et du conseil d'exploitation de la Régie Oléron Déchets en date du 12 avril 2017 concernant la création du club zéro déchet IO,
Vu La délibération du conseil communautaire du 7 juin 2017 approuvant la signature s'une convention avec la Maison de la nature pour l'animation d'ateliers zéro déchet,

Dans le cadre de l'appel à projet « Territoire Zéro gaspillage Zéro Déchet », la Communauté de communes de l'île d'Oléron souhaite poursuivre son engagement pour la mise en œuvre de la prévention et de la valorisation des déchets sur son territoire, dans une dynamique d'économie circulaire.

Pour mobiliser les usagers et les inciter à changer leurs habitudes quotidiennes, la Communauté de communes de l'île d'Oléron a créé un Club Zéro Déchet IO en avril 2017. Ce club est avant tout un lieu d'échanges pour partager ses expériences, recettes et astuces. Il a pour but de répondre aux problématiques quotidiennes de tous et d'apporter des solutions concrètes à mettre en place pour faciliter les changements de comportement. La dynamique impulsée a pour but d'être collective et participative afin de créer du lien entre les membres.

Sur le territoire, l'association « Club des jeunes pour la nature » organise régulièrement des ateliers pratiques en lien avec cette thématique et a signé en 2017 une convention d'une durée de 1 an avec la Communauté de communes de l'île d'Oléron pour l'animation d'ateliers pratiques.

Les ateliers suivants ont été réalisés par le club zéro déchet en 2017 et 2018 :

Atelier	Date	Animé par	Nombre de participants
Produits naturels et fabrication d'un lait démaquillant	14/06/2017	Maison de la Nature	12
Produits d'entretiens naturels et fabrication d'une éponge « tawashi »	23/06/2017	Maison de la Nature	9
Produits naturels et fabrication d'un lait démaquillant	05/07/2017	Maison de la Nature	4
Produits naturels et fabrication d'un déodorant	25/09/2017	Maison de la nature	9
Produits naturels et fabrication d'un gel douche	23/10/2018	Maison de la nature	15
Atelier fabrication de décorations de Noël	22/11/2017	Régie Oléron Déchets	9
Produits naturels et fabrication d'un dentifrice	20/12/2017	Maison de la Nature	6
Atelier film alimentaire réutilisable (Bee'wrap)	25/01/2018	Régie Oléron Déchets	12
Repair Café, répare ton vélo	10/02/2018	Association OCEAN + Régie Oléron Déchets	10
Atelier couture : fabrication de sacs à vrac et lingettes démaquillantes	14/03/2018	Régie Oléron Déchets	10
Atelier cuisinons les restes, recettes anti-gaspillage	18/04/2018	Cantine des cocottes	12

Afin de poursuivre la dynamique engagée, il est proposé d'établir une convention de partenariat pour que cette association organise des ateliers dans le cadre du Club Zéro Déchet IO. La prise en charge financière de ces ateliers sera effectuée par la Régie Oléron Déchet.

Le coût des ateliers s'élève à 90 € par atelier avec une part variable supplémentaire de 2,5 € par personne présente (3 € pour l'atelier 3 : crème solaire pour lequel les produits de base sont légèrement plus coûteux).

La convention est établie pour une durée de 1 an.

Une annexe à la convention détaille les types d'ateliers qui sont proposés par l'association et les modalités techniques à respecter.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le Président à signer cette convention de partenariat ainsi que toutes les pièces relatives à celle-ci.

Pas d'observation.

22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE ST-PIERRE D'OLERON

L'association de chasse de St-Pierre d'Oléron entreprend la construction d'un local de chasse afin d'exercer ses activités dans le respect des normes actuelles (chambre froide, salle de découpe, sanitaires).

Un espace de stockage sera dédié aux déchets de venaison et d'une chambre froide. Ce local constituera un des 3 points de collecte sur l'île d'Oléron pour l'évacuation des déchets de venaison.

A ce titre, l'association sollicite auprès de la Communauté de communes une subvention d'un montant de 9 478€ pour un projet estimé à 96 666.67€

Sur proposition du bureau communautaire, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette participation et le versement d'une subvention de 9 478€ à l'ACCA de St-Pierre d'Oléron.

Monsieur Massicot rappelle que 3 points de collecte des déchets de chasse ont été identifiés sur l'île d'Oléron : à St-Pierre, à St-Trojan et à Georges, devant bénéficier à tous.

Madame Inserguet demande qui a compétence pour évacuer le corps de l'animal en cas d'accident.

Monsieur Massicot rappelle que c'est le maire qui appelle l'équarisseur.

Madame Frougier demande si la Régie Oléron Déchets finance les autres ACCA (associations communales de chasse agréées).

Monsieur Massicot répond que les autres associations n'ont pas les mêmes travaux.

Monsieur Benito Garcia dit que l'ACCA de St-Pierre ne finance pas son bâtiment.

Madame Frougier dit que la commune de St-Pierre d'Oléron donne une grosse subvention, étalée sur 3 années, mais elle ne finance pas la totalité du projet.

Monsieur Benito Garcia dit qu'une telle structure n'existe pas dans le sud de l'île.

23.- RMPPIO – MUSEE DE L'ILE D OLERON – PARTENARIAT ARTISANS D'ART - FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE RESTAURATION -

Dans le cadre de sa nouvelle exposition temporaire « Bande à part ! », le musée de l'île d'Oléron s'associe aux artisans d'art afin de valoriser les collections, les œuvres créés et les savoir-faire.

Certains artisans ayant participé à cette exposition sont intervenus lors de rencontres, ateliers et démonstrations dans le cadre de la programmation culturelle du musée : Journées des Métiers d'Art, Nuit des Musées, Journées Européennes du patrimoine, des 7 et 8 avril 2018.

Il serait nécessaire que leurs frais de déplacement et de restauration soient pris en charge par la collectivité comme détaillé ci-dessous :

- Prise en compte de leurs frais de restauration : forfait de 15,25 €
- Prise en compte de leurs frais de déplacement suivant le tableau ci-dessous

	Jusqu'à 2 000 Km	de 2 000 à 10 000 Km	Au delà
5 Chv et moins	0,25	0,31	0,18
6 et 7 Chv	0,32	0,39	0,23
8 Chv et +	0,35	0,43	0,25

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les remboursements des frais de déplacement et de restauration à

Corinne Mongrand 17200 Royan pour 34.56 € (frais de déplacement : 0.32 X 108 km)

Marik Korus 17570 Saint-Augustin pour 37.75 € (frais de déplacement + repas midi : 0.25 X 90 km = 22.50 € + 15.25 €)

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au remboursement de ces frais de déplacement et de restauration.

Pas d'observation.

24.RMPPIO – PROJET REHABILITATION DU MOULIN DE LA BREE

Annule et remplace la délibération du 30 mars 2016

L'étude de programmation et de faisabilité portant sur la réhabilitation du Moulin de La Brée a permis de préciser le projet visant à redonner au moulin sa fonctionnalité, à créer un espace muséographique, un sentier d'interprétation, une salle pédagogique et un espace dégustation. Elle définit le cahier des charges permettant à la collectivité de lancer la consultation de Maîtrise d'œuvre (notification du maître d'œuvre et du scénographe fin mai). Avant de démarrer la phase opérationnelle du projet, il est nécessaire d'affiner le plan de financement.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 1 650 000 € HT au stade du préprogramme.

Considérant que les bâtiments ne sont ni classés ni inscrits au titre des monuments historiques et que les collections ne sont pas labellisées au titre des musées de France, le projet du Moulin de La Brée ne peut être éligible aux aides de la DRAC.

Pour ce projet, il est possible de solliciter les financements suivants :

BP (HT) – Réhabilitation du Moulin de La Brée				
Dépenses		Recettes		État de la demande
Maîtrise d'œuvre et études diverses	350 000,00 €	Europe (Leader) - 1,82%	30 000,00 €	Financement sollicité
		État / DETR - 25 %	412 500,00 €	Financement à solliciter
Travaux		Région - 25%	412 500,00 €	Financement sollicité
Lots Architecture	1 100 000,00 €	Conseil Départemental - 18,18%	300 000,00 €	Financement obtenu
Lots Scénographie	200 000,00 €	Mécénat (Oléron d'abord et asso four Chaucre / ferme Marine) - 0,79%	13 000,00 €	Financement obtenu
		CDC - 29,21%	482 000,00 €	autofinancement
Total	1 650 000,00 €		1 650 000,00 €	

Ce plan de financement est une approche prévisionnelle permettant des recherches de financements. Selon les fonds et lignes de crédits sollicités, des découpages et phasages seront peut-être nécessaires pour optimiser le financement de l'opération. Ces recherches induiront vraisemblablement des délibérations complémentaires précisant ces répartitions.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés

ADOpte le plan de financement proposé

APPROUVE le montant de l'opération défini par les études de préprogramme à hauteur de 1 650 000,00 € HT

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 412 500,00 € HT

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention au Conseil Régional, au titre de l'opération globale de valorisation de sites patrimoniaux d'un montant de 412 500,00 € HT

AUTORISE le Président à solliciter la participation de mécènes et toute autre source de financement contribuant à l'optimisation financière de ce projet

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de ce dossier

DISE que les crédits sont inscrits au BP 2018.

Pas d'observation.

25. VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET AERODROME

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les virements de crédits suivants.

Un économiste a été missionné pour étudier la faisabilité technique et financière pour la construction de nouveaux hangars sur l'aérodrome de Bois Fleury. Le solde de cette étude (1 800€ compte 2031) doit être intégré au cout de l'ouvrage (compte 2317) par une opération d'ordre budgétaire.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) : Frais d'études	1 800,00	2031 (040) : Frais d'études	1 800,00
2313 (040) : Constructions	-5 500,00		
2317 (040) : Immo. reçues au titre d'une mi	7 300,00		
2317 (23) : Immo. reçues au titre d'une mise	-1 800,00		
	1 800,00		1 800,00
Total Dépenses	1 800,00	Total Recettes	1 800,00

Pas d'observation.

26.VIREMENTS DE CREDITS – ROD -

Sur proposition du Président, Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les virements de crédits suivants :

- Ajustement de l'affectation à l'investissement comme précisé lors du conseil du 29/03/2018 (DCC n° 27)

Section Fonctionnement

Art.	chap.	service	Désignation	dépenses	recettes
021	021		Virement à l'investissement	-2 100.00	
002	002		Excédent de fonctionnement reporté		-2 100.00
				-2 100.00	-2 100.00

Section Investissement

Art.	chap.	Op.	Désignation	dépenses	recettes
1068	10		Affectation à l'investissement		2 100.00
023	023		Virement de la Section de fonctionnement		-2 100.00
				0.00	0.00

Pas d'observation.
